



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

SESSION HIVER 2018



 crire en lettres moul es :

Nom :	Pr�nom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
T�l. domicile :	T�l. bureau :
T�l. cellulaire ou sms :	
Courriel :	

Pour quelle(s) raison(s) vous prenez ce cours? :

- Personnel
- Communiquer avec un ami(e) Sourd(e)
- Travailler comme interpr te
- Communiquer avec la client le sourde

Horaire :

- Mercredi de 18h30   21h30
(7 f vrier au 16 mai 2018)

Lieu des cours :

Centre communautaire Laval-des-Rapides, 387 boul. des Prairies, local 206, Laval

Paiements :

- Montant pay  :
- 160.00\$
 - 2 versements chaque de 80.00\$ au 1 versement au 7 f vrier de 80.00\$
2 versement au 7 mars de 80.00\$
- Argent comptant ch que (au nom d'APVSL)
- Carte de d bit Carte de cr dit (Visa ou MasterCard)

- * Apr s l'inscription, ce cours ne sera pas remboursable.
- * Veuillez lire attentivement les informations inscrites au verso avant de signer. Merci

Signature de l' tudiant(e) : _____

Signature du responsable : _____

Date : _____

* À LIRE ATTENTIVEMENT ...

ANNULATION PAR L'ÉTUDIANT

Une demande d'annulation doit être obligatoirement acheminée par écrit **AVANT LA 2^E LEÇON**. Des frais de 30\$ pour l'ouverture du dossier seront déduits du remboursement. Après le deuxième cours, il n'y aura **AUCUN REMBOURSEMENT**. La demande d'annulation peut être acheminée :

Au bureau : Association des personnes vivant avec une surdité de Laval (APVSL)
387 Boul. des Prairies, bureau 211
Laval, (Québec) H7N 2W4

Par téléphone : (450) 967-9734 via Service Relais de Bell : 1 800 855-0511

Par texto : (438) 499-9734

Par télécopieur : (450) 967-8131

Par courriel : apvsl@videotron.ca

➤ ***ANNULATION PAR L'APVSL***

Le service se réserve le droit d'annuler un cours s'il n'y a pas suffisamment d'étudiants d'inscriptions (minimum de 10 étudiants). Un remboursement total sera fait à l'étudiant.

➤ ***SILENCE ON SIGNE***

Il est nécessaire pour un meilleur enseignement de la LSQ de communiquer **UNIQUEMENT EN LANGUE DES SIGNES** durant les cours. Également, par respect pour l'enseignant « sourd », nous comptons sur votre collaboration pour favoriser dans les classes un climat propice à l'apprentissage de la LSQ.

➤ ***ENSEIGNEMENT DE LA LSQ***

Les enseignants qui donnent les cours sont **UNIQUEMENT** des Sourds gestuels.

➤ ***EXAMEN***

Si l'étudiante ne désire pas passer les examens, il (elle) pourra quand même poursuivre la formation mais ne recevra pas d'attestation à la fin. Pour poursuivre les autres niveaux, il (elle) devrait être évalué par l'enseignant.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION !